



## **FAQ – Travaux de réfection du barrage Hollow Glen**

Rencontre du 9 septembre 2014

### **1) Quand débiteront les travaux?**

Les travaux débiteront le 15 septembre 2014.

### **2) Quand se termineront les travaux?**

La première phase des travaux, qui sont des travaux de génie civil, se terminera au début novembre 2014. La deuxième phase des travaux, soit l'installation de la vanne, durera moins de deux semaines, et se déroulera en décembre 2014, si les conditions météorologiques et du lac le permettent.

### **3) Des arbres seront coupés pour effectuer les travaux de réfection. Est-ce que tous les arbres seront coupés? Est-ce sécuritaire?**

Les arbres seront coupés en fonction de leurs dimensions et de l'impact que pourraient avoir leurs souches sur le barrage. Un renforcement de pierres sera utilisé afin de stabiliser la paroi aux endroits où les arbres seront coupés.

### **4) Est-ce que l'eau atteindra les talus? Et si c'est le cas, comment pouvez-vous assurer qu'il n'y aurait aucun impact négatif sur nos terrains?**

Puisque le centre du marais est moins élevé que les pieds de talus, l'eau ne se rendra pas jusqu'au pied de talus. De plus, le débit de l'eau sera très faible et contrôlé assurant aucun impact sur les terrains adjacents.

### **5) Est-ce que les zones de mouvements de masses ont été prises en considération?**

Ces zones ont été prises en compte dans la conception des ouvrages et les plans de mesures d'urgence.

### **6) Qui sera tenu responsable si les terrains ou résidences des citoyens sont endommagés?**

Si les terrains ou résidences des citoyens sont endommagés lors des travaux et qu'il s'agit d'une erreur de conception, ce sera la responsabilité des ingénieurs. Par contre, s'il s'agit d'une erreur de construction, ce sera la responsabilité de l'entrepreneur.

**7) Est-ce qu'il y aura de l'eau dans le bas de nos terrains?**

Non, sinon il s'agirait d'un niveau de faible importance. La seule situation où l'eau pourrait atteindre les terrains est en cas de crue d'eau importante pendant les travaux, ce qui est hors de notre contrôle.

**8) Est-ce que le chemin des Castors sera complètement fermé?**

Le chemin des Castors ne sera pas fermé.

**9) Est-ce qu'il y aura un moyen d'empêcher les débris d'obstruer le barrage?**

Le barrage actuel comprend deux calvettes qui seront remplacées par un ponceau d'une largeur de cinq mètres de diamètres. Par conséquent, les débris ne seront pas en mesure d'obstruer le barrage.

**10) À quel niveau sera installé le tuyau d'évacuation et sera-t-il permanent?**

Une conduite d'évacuation au niveau 102.3 m sera installée de manière temporaire afin d'assurer la fluidité du débit et la stabilité du niveau de l'eau.

**11) Le niveau et le débit de l'eau changeront-ils au courant de l'année?**

Non, le niveau d'eau demeurera le même tout au long de l'année et la vanne contrôlera le débit selon les circonstances. Au printemps, le débit sera un peu plus élevé, mais beaucoup plus stable et contrôlé avec l'installation de la vanne.

**12) Est-ce que des études de géotechniques ont été effectuées avant la planification des travaux d'ingénierie?**

Oui, des études ont été menées aux sites du barrage et de l'évacuateur et plusieurs forages ont été effectués ainsi que plusieurs tests géotechniques portant notamment sur la liquéfaction des sols.

**13) Le sol en aval du barrage est composé d'argile et a déjà subi de l'érosion au cours des dernières années. Est-ce qu'il y a des risques d'effondrement?**

Le barrage et l'évacuateur ont été conçus pour prendre en compte les contraintes géotechniques qui ont été définies dans le cadre d'une étude géotechnique approfondie. La réfection du barrage ne change pas les problématiques de stabilité des sols en aval.

**14) Est-ce qu'une piste cyclable sera ajoutée sur le chemin Hollow Glen?**

L'orientation de la municipalité est d'ajouter des pistes cyclables là où l'emprise du chemin le permet. Par contre, dans le cas du chemin Hollow Glen, la largeur du chemin ne nous permet pas d'en faire l'ajout.

**15) Est-ce qu'il y aura une borne-fontaine installée?**

Oui, une borne-fontaine sera installée à côté du barrage.

**16) Est-ce que la Municipalité fera l'envoi d'un rapport au centre d'expertise hydrique et allez-vous contrôler la végétation sur la digue?**

La Municipalité respectera toute demande de dépôt de rapport provenant du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). De plus, nous contrôlerons la végétation sur la digue périodiquement.

**17) Est-ce qu'il y aura d'autres travaux effectués sur le canal en amont du barrage?**

Oui, un batardeau sera mis en place et retiré à la fin des travaux. Par ailleurs, le barrage Beamish sera démantelé complètement (voir question 9).